



Paule

bulletin d'informations municipales



J. Guiriec

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- Budget et finances communales 2013
- Les travaux et investissements
- L'actualité de l'école ...
- La réforme des rythmes scolaires
- Politique en faveur des jeunes Paulois
- Vie culturelle
- Fouilles archéologiques 2013
- Vie communale : Rétrospective de l'année 2013
- Etat-civil
- Informations diverses
- Calendrier des fêtes 2014
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE



En Bretagne, l'agroalimentaire et l'agriculture représentent près d'un tiers des emplois, auxquels s'ajoutent les emplois des secteurs en lien direct ou indirect avec ces activités économiques. Selon les spécialistes du secteur, la conjonction de plusieurs paramètres a progressivement

conduit à cette situation. Certains soulignent la concurrence « jugée déloyale » de pays de la zone euro, d'autres pointent l'essoufflement d'un système, jusqu'à présent porteur de croissance, d'autres encore mettent l'accent sur la baisse des aides européennes ou bien des stratégies d'entreprises... Quoiqu'il en soit, des solutions doivent être trouvées pour que vivent nos territoires ruraux. Mais elles n'émergeront que par une concertation élargie de l'ensemble des acteurs économiques, politiques et financiers. Sans doute faudra-t-il aussi que les dirigeants européens repensent le modèle imposé depuis des décennies ! La Bretagne dispose d'atouts indiscutables : sa volonté d'entreprendre, sa capacité à relever les défis, son pragmatisme...

Pour ma part, je voudrais exprimer ma solidarité aux salariés des différents sites, durement touchés par les

mesures de licenciement lourdes de conséquence pour leur avenir et celui de leurs proches.

Deux scrutins vont ponctuer l'année 2014 : les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars. Quant aux élections européennes visant à renouveler le Parlement, elles auront lieu le 25 mai.

Important : pour voter, la présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire (décret n° 2013-938)

Développé de manière plus détaillée dans les articles de ce bulletin, un certain nombre de projets ont mobilisé les élus en 2013 :

- Fruit d'une réflexion collective de deux années avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, la **reconfiguration de l'école et sa mise en conformité** non seulement nécessaire mais vitale, verra son achèvement, en principe, avant la fin de l'année scolaire.
- **Comme chaque année**, la voirie a également fait l'objet d'une programmation conséquente.
- **2013 a aussi été l'année du renouvellement d'équipements indispensables au bon fonctionnement de nos infrastructures** telles que le chauffage de la salle polyvalente et la chaudière de la cantine.
- **Quant au Plan Local d'Urbanisme**, son élaboration se poursuit, lentement mais sûrement afin que la

commune soit dotée d'un véritable outil en matière d'urbanisme.

➤ **La réforme des rythmes scolaires qui introduit une nouvelle donne dans la prise en charge éducative de nos enfants. Quant au RPI, son maintien et son unité de fonctionnement,** imaginés et construits par les équipes municipales qui nous ont précédés, doit être au centre de nos préoccupations, indépendamment de toute autre considération. Il nous appartient donc de rassurer les familles sur son devenir.

Au terme de cette mandature, je voudrais remercier toutes les acteurs qui œuvrent au bon fonctionnement de l'institution communale notamment les membres du monde associatif. Chacun par son engagement, a apporté sa pierre à l'édification du projet communal. J'en profite d'ailleurs pour saluer les relations constructives entretenues tout au long de ces années.

Pour ma part, je me suis efforcé de défendre les intérêts de notre commune et de faire entendre la voix de ses habitants dans toutes les instances décisionnelles auxquelles j'ai participé, d'élaborer un projet cohérent répondant à la nécessaire modernisation de notre commune... et je dois avouer que j'y ai éprouvé un réel plaisir. Je remercie sincèrement les élus et les membres de commissions pour le temps qu'ils consacrent à la collectivité et je salue le dévouement des employés communaux à servir leurs concitoyens, grands et petits. Mais la tâche n'est pas achevée. Une commune, comme tout organisme, se modifie, évolue, et doit s'adapter en permanence dans de multiples domaines :

➤ **Les technologies de communication** sont en constante mutation et nécessitent une actualisation sans faille. Un exemple parmi tant d'autres ? La récente dématérialisation des transferts de données administratives.

➤ **Quelles attentes en matière** d'infrastructures et de services à la population en zone rurale : quelles priorités, quels financements...?

➤ **Communes et intercommunalités ?** La presse s'est fait l'écho de désaccords entre Poher Communauté et la CCKB relatif au transfert des trois communes costarmoricaines vers Poher Communauté. SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), fusion, complémentarité, absorption... vaste et complexe débat ! L'intercommunalité sera au cœur de notre réflexion dans l'aménagement de notre territoire et des services à la population dans les années à venir. Dans ce contexte, les communautés de communes se trouvent confrontées à de nouveaux enjeux : comment permettre aux communes d'être toujours partie prenante de l'intercommunalité, sans pour autant qu'elle se substitue à leurs compétences de proximité ?

Autre réflexion à mener :

Travailler ensemble sur des thématiques communes telles que l'économie, l'aménagement de l'espace rural, le transport, la santé ou encore le très-haut débit devient une nécessité face aux stratégies de regroupements intercommunaux ou d'agglomérations qui commencent à émerger sur d'autres territoires.

Les communautés de communes du Centre-Bretagne doivent d'ores et déjà engager une réflexion de fond sur l'obligation de se fédérer et construire ensemble un projet porteur d'avenir. Dans le cas contraire, se posera la question de leur capacité à se faire entendre par leurs interlocuteurs institutionnels que sont l'Etat, la Région et les départements de rattachement et de leur poids face aux collectivités qui auront anticipé leur regroupement. A l'heure où les communautés d'agglomérations de 50 000 habitants se constituent, ne convient-il pas d'imaginer une communauté de communes rurale de taille similaire pour peser dans les futurs débats ?

Que 2014 soit pour vous l'année de toutes les réussites, qu'elles soient professionnelles ou personnelles !

Bonne et heureuse année à tous.

Patrick LIJEOUR
Maire de Paule



**Toute la population est cordialement invitée
à la cérémonie des vœux,
le vendredi 10 janvier 2014
à partir de 19 h 30, à la salle polyvalente.**

LE BUDGET 2013

Les finances de la commune sont organisées autour de deux sections distinctes. La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes permettant la bonne marche des services municipaux ou de ses équipements. La section d'investissement est celle des acquisitions ou des financements d'opérations visant à entretenir et augmenter le patrimoine de la commune : achats de gros matériel, construction de bâtiments, études, rénovation...

Pour mémoire, **les recettes d'une commune** ont plusieurs origines :

- Les impôts locaux
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat
- Les subventions diverses en fonction de la nature des projets
- Les locations : logements communaux, salle polyvalente
- Le recours à l'emprunt si nécessaire

Les charges ou dépenses :

- Les rémunérations du personnel communal
- Toutes les dépenses courantes inhérentes au fonctionnement quotidien de la commune
- Le remboursement de l'annuité de la dette
- Les investissements

Depuis plusieurs années, les dotations attribuées par l'Etat stagnent ou diminuent. Cette décroissance, irréversible, contraint la commune à contenir au maximum ses charges de fonctionnement.

Voté le 9 avril 2013, le budget s'équilibre en Recettes et en Dépenses.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	130 328	Excédent 2012	116 353
Charges du personnel	184 239	Atténuation de charges	500
Autres charges de gestion courante	61 377	Produits des services	18 367
Charges financières (intérêt de la dette)	22 800	Contributions directes et taxes	191 303
Amortissement	13 172	Dotations et participations	251 393
Autofinancement	195 000	Autres produits gestion courante	29 000
TOTAL	606 916	TOTAL	606 916

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2013	665 350	Autofinancement	195 000
Remboursement capital emprunts	73 750	Subventions	202 220
		FCTVA	40 134
		Amortissement	13 172
		Emprunt	81 239
		Opérations financières	189 335
		Reversement excédent budget lotissement	18 000
TOTAL	739 100	TOTAL	739 100

4 budgets annexes sont rattachés au budget général de la commune : le CCAS, La Caisse des Ecoles, le Lotissement de Kéristen Vian et le Service d'assainissement collectif.

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plus de 10 ans, ces taux sont restés inchangés et la commune n'envisage pas de les modifier.

	Taux	Produit Année 2010	Produit Année 2011	Produit Année 2012	Produit Année 2013
Taxe d'habitation	10.61 %	42 376	44 159	45 528	48 498
Foncier bâti	17.17 %	45 157	46 514	48 128	51 132
Foncier non bâti	51.78 %	61 981	63 223	64 311	65 450
Total en €		149 514	153 896	157 967	165 080

Les bases d'imposition sont fixées chaque année par le Ministère des Finances auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune.

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2013

VOIRIE COMMUNALE

L'entreprise BRULE & WEICKERT de Plouray a été retenue par le Groupement de Commandes Cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2013. Montant du Marché : 98 221.66 € TTC.

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Rue Kéristen Vian
- Kernep - Kerfuloc'h
- Village de Kerdanet
- Village de Lansalaün
- Castellaouenan
- Kéramprovost Bihan



Divers travaux d'entretien ont été réalisés au cours de l'année pour un montant d'environ 30 000 €.

Une des priorités de la commune est le maintien d'un réseau de voirie de qualité. **C'est ainsi que depuis 2008, 800 000 € ont été affectés à l'entretien des routes communales.**

REEMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE

L'entreprise Sylvain LE JOUAN de Maël-Carhaix a procédé au remplacement du chauffage de la salle polyvalente qui datait de 1988. Le choix des élus, après une réflexion approfondie, s'est porté sur une pompe à chaleur



aérothermique de type air/air : ce système puise les calories de l'air extérieur et les restitue via des ventilo-convecteurs. Des convecteurs électriques ont été installés à l'étage.

Coût des travaux : 14 104.76 € TTC

Intérêt et fonctionnement de la pompe à chaleur

1. L'aérothermie est une ressource sans cesse renouvelée, contrairement aux énergies fossiles qui se raréfient, impliquant ainsi une hausse de la facture d'énergie.
2. La pompe à chaleur (PAC) permet de capter l'énergie en milieu extérieur, la transformer en chaleur pour ensuite la diffuser dans la salle polyvalente.
3. La PAC est un système écologique : 1 kWh d'électricité consommée dans son fonctionnement représente 3 à 4 kWh d'énergie thermique restituée dans la salle polyvalente.

REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA CANTINE SCOLAIRE

L'entreprise Jean Pérennes de Carhaix a été chargée de remplacer la chaudière à gaz qui datait de 1998.

Coût des travaux : 3 395.44 €

LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE

Le bulletin municipal 2012, consultable sur notre site internet « paulecommunedebretagne » définissait les contours du projet. Démarrés le 4 septembre dernier, les travaux de démolition ont révélé la contamination massive du bâtiment par le mэрule, ainsi que la présence d'amiante au dessus du faux-plafond de la 1ère classe. Leur éradication ne peut se faire que dans le cadre d'une réglementation très exigeante et nécessite l'intervention d'entreprises très spécialisées.

Malgré ces déconvenues, le calendrier des travaux est respecté.



Développement du mэрule dans l'ensemble du bâtiment. Travaux d'éradication : décrépiсage de l'ensemble des murs avant traitement du champignon.



Plaques d'amiante découvertes sous le faux-plafond de la classe 1. Intervention obligatoire d'une entreprise très spécialisée pour le désamiantage.



Les élèves suivent le chantier de rénovation de leur école et sont très attentifs aux explications du Maire.

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2013

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'avancement du PLU se poursuit. Nous en sommes actuellement à l'élaboration du règlement qui délimite les différentes zones et fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune d'elles. Elles se traduisent par la rédaction d'un document graphique et écrit.

Les annexes contiennent, à titre informatif, un certain nombre de renseignements qui peuvent avoir une incidence sur l'occupation et l'utilisation du sol.

Le PLU devrait être arrêté fin 2014 et soumis à enquête publique pendant un mois.

L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU



Le recensement des cours d'eau de la commune de Paule a été réalisé au mois d'avril 2013 par le cabinet DCI Environnement.

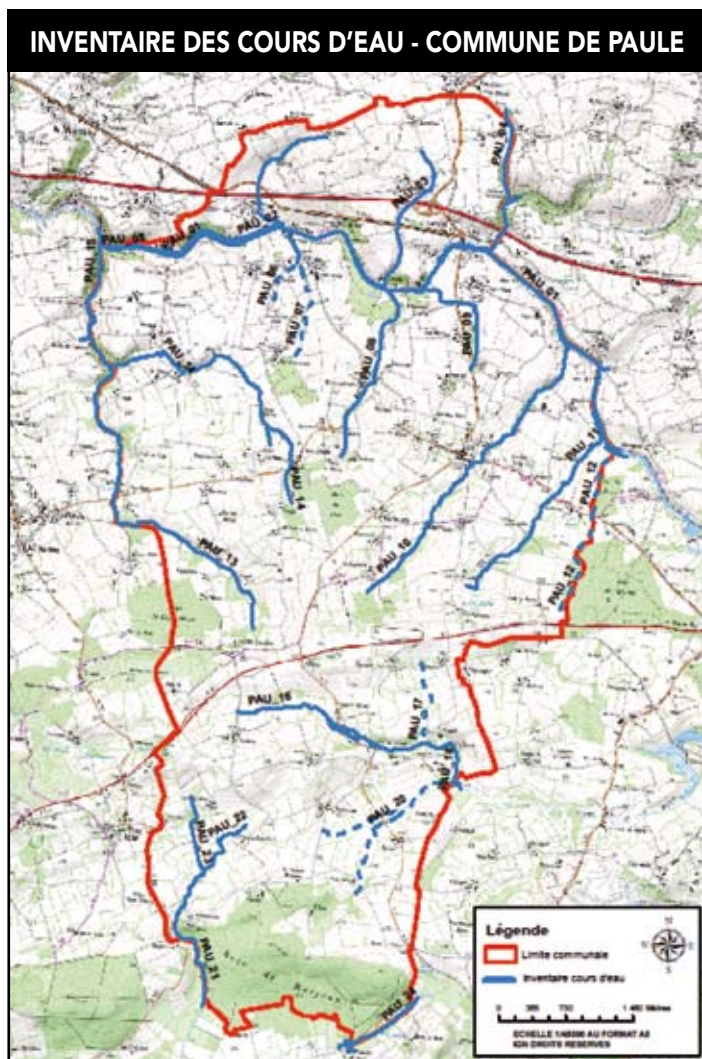
En concertation avec les acteurs locaux, cette étude

se fixe comme objectif de répertorier l'ensemble des cours d'eau présents sur la commune. Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2011, un comité de suivi technique a été mis en place par la Commune. Ce comité a été associé aux différentes phases de l'étude.

Lors de sa réunion du 10 juin 2013, il a validé la cartographie des cours d'eau.

L'étude a été mise en consultation publique du 17 juin 2013 au 17 juillet 2013. Aucune observation n'a été émise pendant cette consultation.

L'inventaire montre que le réseau hydrographique de la commune est composé de nombreux émissaires du canal de Nantes à Brest qui traverse la commune d'est en ouest depuis le lieu-dit La Pie jusque l'aval du lieu-dit Stang an Dour. Ainsi 57,3 km de linéaire de cours d'eau ont été inventoriés. Dans l'ensemble, les cours d'eau sont entretenus et à l'exception du canal, seuls quelques courts tronçons sont artificialisés et busés. De même peu d'obstacles (en dehors du canal) tel que des barrages, des écluses, des tunnels ont été observés.



AUTRES TRAVAUX REALISES PAR LES SYNDICATS

Restructuration du réseau d'eau potable : pose de nouvelles canalisations sur le secteur de Bressilien – Coat Ar Scaon par le Syndicat d'Eau de Centre-Bretagne.



Renforcement du réseau électrique sur différents secteurs de la commune par le Syndicat Départemental D'électricité (Kerjean, Keryergars...)

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

L'ACTUALITÉ DU REGROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL Année scolaire 2013/2014



C'est la rentrée ce mardi 3 septembre. On retrouve les copains et copines

L'effectif du RPI compte au total 95 élèves

PAULE

Patricia Gendre, directrice, et Vincent Le Clerc dispensent leur enseignement à 39 élèves (au lieu de 46 à la rentrée 2012) répartis comme suit CE : 11 - CM1 : 9 - CM2 : 19

PLÉVIN

56 élèves (au lieu de 55 en 2012) répartis comme suit maternelle : 34 élèves

CP/CE1 : 22 élèves

Ilknur Ozkan, Directrice, enseigne aux élèves du CP et CE1. Les enfants de l'école maternelle sont quant à eux accueillis par Elisabeth Le Long, Professeur des Ecoles, assistée par 2 ATSEM.

Mme Maryvonne Le Bihan, Assistante Administrative, recrutée par l'Education Nationale, apporte une aide technique et administrative aux enseignants des 2 écoles depuis le mois de novembre. Elle intervient à Paule le mardi et le vendredi.

RAPPEL POUR LES PARENTS SOUHAITANT INSCRIRE LEURS ENFANTS AU RPI

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec la directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport communal ?

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal : l'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir.

Bien évidemment plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à la médiathèque par Josette Guyon, ATSEM de la commune, qui leur propose diverses activités ludiques.

LE PRIX DU REPAS :

Depuis l'année 2006, le prix du repas à la cantine scolaire est librement déterminé.

Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014

- Repas enfant : 2.62 €
- Repas adulte : 4.70 €

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement prévenir l'école au 02 96 29 80 32 ou la cantine scolaire au 02 96 24 32 89



un repas-crêpes au menu du déjeuner à la cantine, chandeleur oblige ! Les élèves ont apprécié les crêpes confectionnées par Marie-Annick, Patricia et Anne-Françoise.

A Paule la rentrée s'est effectuée dans 2 Algéco, installés sur le parking près de la médiathèque. Les élèves et professeurs se sont bien adaptés à ce nouveau lieu de vie scolaire dans l'attente de la nouvelle école.



Rencontres chorale en Kreiz-Breizh

Magnifique prestation des élèves du RPI Paule-Plévin sur scène à Plounévez-Quintin le 28 mai 2013.



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Par délibération en date du 7 février 2013, le conseil municipal a décidé de reporter à la rentrée 2014, la mise en place du nouveau dispositif d'organisation des rythmes scolaires.

Dès le mois de janvier 2013, un groupe de travail a été constitué au sein de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Il est composé d'élus et de représentants des enseignants.

CE QUI VA CHANGER EN SEPTEMBRE 2014

Afin de répondre aux mieux aux préoccupations des familles, l'ensemble des élus de la CCKB a considéré qu'une réflexion collective semblait la plus appropriée pour mener à bien un projet de cet ampleur et pour une cohérence territoriale.

Trois principes ont été retenus pour définir ce projet :

- une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire,
- un accès gratuit aux activités proposées
- la participation de l'ensemble des communes de la CCKB, incluant celles qui n'ont pas d'école.

Exemple de schéma organisationnel en l'état actuel de notre réflexion

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), d'une durée hebdomadaire de 3h00, seront répartis, comme présenté dans le tableau ci-dessous, en deux modalités de temps :

- une séance hebdomadaire d'une durée de 1h30,
 - de trois séquences d'une ½ h sur les trois autres jours de la semaine.
- Ecole 1 :
 - Temps d'activités scolaires : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
 - Sauf le vendredi de 15h00 à 16h30 où les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront assurés par un animateur
 - Les autres jours, TAP d'une ½ h qui pourront se prolonger ou non sur le temps de garderie
 - Ecole 2 :
 - Temps d'activités scolaires : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
 - Sauf le jeudi de 15h00 à 16h30 où les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront assurés par un animateur.
 - Les autres jours, TAP d'une ½ heure qui pourront se prolonger ou non sur le temps de garderie.

Le tableau ci-contre résume la répartition des différents temps de l'enfant en fonction de son école.

A ce tableau s'ajoute un planning de l'ensemble des activités périscolaires par jour et par école, et prenant en compte le taux d'encadrement en fonction de l'âge des enfants. Le manque de place dans ce bulletin ne permet pas de l'y inclure ! Pour remédier à ce manque, dans le courant des mois de janvier et février, des réunions de concertation plus approfondies en direction des familles seront organisées dans chaque canton de la CCKB. Les familles seront informées des dates par l'intermédiaire des délégués de parents.

L'organisation des TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES « 1h30 » :

L'accès aux TAP est fondé sur un principe de gratuité, adopté par l'ensemble des maires.

- L'intervention des personnes ressources sera programmée par cycles, correspondant aux intervalles se situant entre deux périodes de vacances.
- Ces séances seront animées et encadrées par des personnes ressources du territoire
- animateurs sportifs, culturels, scientifiques
- Les écoles seront regroupées par groupe de quatre, en fonction des besoins d'encadrement. Cette organisation

Quelques chiffres :

- Le temps d'enseignement maximum est de 5h30 par jour ou 3h30 par demi-journée.
- La pause méridienne doit durer au minimum 1h30.
- Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) générés par la réforme totalisent 3h00 par semaine.
- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) encadrées par les enseignants sont répartis sur 1 heure par semaine (36 heures / an)
- Il n'y a pas de modification du nombre d'heures de temps scolaire sur l'année (864 heures).
- Une alternance de 7 semaines d'école et de 2 semaines de vacances est appliquée.

permettra d'alterner les prestations des animateurs sur les 4 jours de la semaine sur les regroupements de 4 écoles et d'optimiser ainsi leurs capacités d'intervention.

- Il sera demandé à ces intervenants de rédiger un projet pédagogique pour chaque cycle. Ces contenus seront évalués par l'agent chargé de la coordination du dispositif, en concertation avec les directions de chacun des accueils collectifs de mineurs et les directrices des centres d'accueil et de loisirs. Les projets pédagogiques seront validés par les élus.

Les thématiques envisagées pour ces cycles :

- sports collectifs,
- théâtre, cirque et expression corporelle,
- musique, danse,
- arts plastiques,
- sciences et techniques, travaux manuels,
- environnement,
- yoga et gymnastique d'éveil,
- jeux et jouets.

Quelques points d'organisation :

- Des bénévoles se sont manifestés pour intervenir sur les temps périscolaires. Il est décidé qu'ils ne seront pas intégrés dans les effectifs d'encadrements des temps périscolaires, mais qu'ils pourront être sollicités comme « intervenants ».
- Le mercredi, le TRAD (transport rural à la demande) sera mobilisé pour assurer le transfert des enfants des écoles vers les centres d'accueil et de loisirs.

horaires	Ecole 1					Ecole 2					Ecole 3					Ecole 4				
	L	Ma	Me	J	V	L	Ma	Me	J	V	L	Ma	Me	J	V	L	Ma	Me	J	V
7h30 à 9h00	[Green]																			
9h00 à 12h00	[Blue]																			
12h00 à 13h30	[Light Green]																			
13h30 à 15h00	[Blue]																			
15h00 à 16h00	[Blue]																			
16h00 à 16h30	[Orange]																			
16h30 à 18h30	[Green]																			
Temps scolaire	5h30 5h30 3h00 5h30 4h30					5h30 5h30 3h00 4h30 5h30					5h30 4h30 3h00 5h30 5h30					4h30 5h30 3h00 5h30 5h30				
	24h00					24h00					24h00					24h00				
TAP organisation intercommunale	1h30					1h30					1h30					1h30				
	1h30					1h30					1h30					1h30				
TAP organisation communes	0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30		0h30 0h30	
	1h30					1h30					1h30					1h30				

Légende :

[Blue]	Temps Scolaire
[Light Green]	Temps Activité Périscolaire avec encadrement sous organisation intercommunale
[Orange]	Temps Activité Périscolaire avec encadrement sous organisation communale
[Green]	Accueil périscolaire avant et après la journée d'école

L'organisation des TAP « 0h30 » :

- Les séances d'une ½ heure seront animées et encadrées par les personnels communaux, agents spécialisés des écoles maternelles ou encadrant les garderies périscolaires.
- Ils seront programmés, généralement à partir de 16h00, avec un prolongement possible avec la garderie périscolaire.
- Des formations seront proposées aux agents communaux, ainsi qu'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en place des projets pédagogiques dédiés à ces TAP.
- Les agents de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, chargés de l'encadrement des centres d'accueil et de loisirs sans hébergement, seront mobilisés pour cet accompagnement.
- Des contacts avec le conseiller de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale permettent à ce jour d'envisager d'intégrer à ces temps, sur l'ensemble des écoles, l'animation « Ecologestes », en partenariat avec l'association Bretagne Vivante. Ces activités pourront constituer « le fil rouge » de ces TAP.

Quelques règles pour les TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES :

- La présence des enfants sur les TAP n'est pas obligatoire, ils peuvent quitter l'école après le temps scolaire.
- L'agrément « Accueil Collectif de Mineur » (ACM) est le cadrage administratif et juridique préconisé pour les TAP, le même que celui qui régit les centres d'accueil et de loisirs (ALSH) et préconisé pour les garderies périscolaires.
- Les compétences des personnels pour l'encadrement des activités périscolaires sont les mêmes que celles nécessaires au fonctionnement de la garderie périscolaire (BAFA, BAFD, ...).
- L'Etat a assoupli les taux d'encadrement des TAP, par rapport à ceux préconisés pour les garderies périscolaires :
 - enfants de moins de 6 ans, de 1 encadrant pour 10 à 1 pour 14
 - enfants de 6 ans et plus, de 1 encadrant pour 14 à 1 pour 18.
- L'Etat assure une prise en charge financière de ces activités (pour 1 an seulement, à ce jour) à hauteur de 50 € par enfant.

AIDES AUX ETUDES ET A LA FORMATION DES PAULOIS

ANNÉE 2013/2014



Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS*	Le prêt est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée en Côtes d'Armor. Il est remboursable à compter d'un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de 1,5 % par an et par prêt. Un maximum de 5 prêts peut être accordé au cours du cursus étudiant.	500 € ou 1 000 € ou 1 500 €	Avant le 31 mars de chaque année
AIDES AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricens effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines.	de 150 € à 1 200 € <i>selon la durée et le pays</i>	avant le départ

* Le bénéfice des prêts et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53 % du SMIC ;
- toute formation à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômes de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Laëtitia MICHARD au 02.96.28.11.01 :

- Maison du Département Loudéac – Rostrenen :
42 Boulevard Henri Castel - CS 90457
22604 LOUDEAC - Tél. 02.96.28.11.01
- Maison du Département Loudéac – Rostrenen
6 B, rue Joseph Pennec - BP 7
22110 ROSTRENEN - Tél. 02.96.57.44.00
- Les dossiers sont également téléchargeables sur le site : <http://cotesdarmor.fr/>
rubrique Citoyenneté - L'éducation - Les aides aux études.

POLITIQUE EN FAVEUR DES JEUNES PAULOIS

RAPPEL des aides accordées par la Commune

(Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie).

VOYAGES PÉDAGOGIQUES

Versement d'une participation de **5 €** par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSÉE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES NON PRATIQUÉES SUR LA COMMUNE DE PAULE

Versement de **30 €** par enfant.

Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2013 :

- Ecole de Foot de l'A.S La Montagne : 650 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Jeunesse sportive du Kreiz Breizh : 120 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 210 €
- Poney Club de Glomel : 90 €
- Judo Club du Poher : 30 €
- Rugby Club de Carhaix : 60 €
- Union Cycliste Carhaisienne : 30 €
- Ass Escrime Club Les Mousquetaires Rostrenen : 30 €
- Club Canoë Kayak Carhaix : 30 €

PARTICIPATION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en Mairie.

Les cours sont dispensés à la salle polyvalente :

- Guitare : Mardi de 16 h 30 à 18 h 30 / Jeudi de 19 h 15 à 21 h
- Formation musicale : Mardi de 18 h 30 à 19 h 30
- Éveil musical : Jeudi 17h15-18h00
- Saxophone : Jeudi de 18 h à 20 h

Le parc instrumental

Afin de rendre accessible la musique à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école un parc instrumental composé de 70 instruments. Les jeunes de moins de 26 ans peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière et traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, altos, harpe celtique, biniou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh - 6 rue Abbé Gibert - 22110 Rostrenen

Tél : 02 96 29 35 98 - Mail : emdkb@orange.fr - www.emdkb.org



PARTICIPATION A CAP SPORT ANNÉE

Versement de **0.80 €/habitant soit 586 €** à l'Office des Sports de Maël-Carhaix.

Le dispositif Cap sport est désormais géré par l'Office Intercommunal des Sports créé depuis peu sur notre canton. Il est présidé par Rachel Coïc de Maël-Carhaix.

Un nouvel animateur a été recruté dans le cadre d'un contrat avenir : il s'agit de Thomas Le Moign, 21 ans, originaire de Loudéac. Il est titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS). Il intervient tous les vendredis soir à Paule de 16 h 30 à 18 h 00. Un bureau a été mis à sa disposition à la mairie de Maël-Carhaix.

Pour les activités Cap sport, les inscriptions sont toujours possibles.



Signature du contrat d'avenir en présence des élus du Canton

VIE CULTURELLE

LA MÉDIATHÈQUE



Atelier «Généalogie»

2013 a vu la reconduction des ateliers calligraphie, généalogie, cours d'anglais sous la conduite de bénévoles particulièrement investis. Ces différents temps se poursuivront en 2014.

A ces activités, est venu s'ajouter l'atelier « informatique » qui s'adresse tant aux personnes non initiées à l'informatique qu'aux personnes soucieuses de parfaire leurs connaissances. Il est vrai que les modes de communication



Atelier « Informatique »

évoluent et il n'est pas rare de rencontrer des grands-parents qui souhaitent communiquer avec leurs enfants ou petits enfants.

Au programme de cet atelier :

- fonctionnement de base de l'ordinateur (manipulation de la souris)
 - traitement de texte, lecture et transmission de mails
 - construction d'un diaporama avec le logiciel Picassa...
- L'animatrice, Corinne Jacob, s'adapte à tous et propose une aide personnalisée. Les séances se déroulent sous forme d'échanges et de partage des connaissances dans une ambiance conviviale.

Une centaine de nouveaux ouvrages, constitués de romans, de bandes dessinées, de documentaires jeunesse... a rejoint les rayonnages complétant ainsi un fonds bibliothécaire déjà bien achalandé.

Nous remercions les personnes qui ont fait don d'ouvrages venant ainsi enrichir nos collections. A noter avec satisfaction que le taux de fréquentation de la structure a légèrement progressé par rapport à 2012.

Trois temps forts ont étoffé l'activité de la médiathèque cette année :

- l'exposition sur les clarinettes avec la participation de Dominique Jouve, musicien bien connu dans le milieu de la musique traditionnelle. La prestation musicale a enchanté le public présent.



- L'animation originale riche d'odeurs et de saveurs lointaines sur la découverte visuelle, gustative, olfactive et culturelle des épices retraçant leur histoire
- Et enfin la création du blog : <http://mediapaule.canalblog.com/> dédié à la médiathèque, présentant toutes les nouveautés, les animations, des conseils de lecture ainsi que des ouvertures sur le monde du livre et des bibliothèques.



Projet pour 2014 :

En dehors des actions déjà citées, les bénévoles étudient la faisabilité d'une projection de film documentaire régional une fois par trimestre à la salle polyvalente. Par la suite la médiathèque pourra s'inscrire au Mois du Film Documentaire et bénéficiera ainsi de sa programmation.

Nous souhaitons que la médiathèque soit un lieu d'échange et de rencontre pour tous. Les habitants de la commune doivent en être les principaux acteurs et investir ce lieu culturel qui leur appartient.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur disponibilité et leur implication au service de la culture. Les personnes qui souhaitent rejoindre l'équipe seront les bienvenues.



La cérémonie des vœux est l'occasion d'offrir un abonnement à la médiathèque aux bébés de l'année

La médiathèque vous accueille tout au long de l'année aux horaires ci-dessous :

Mercredi : 10h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Le jeudi est réservé à l'accueil des classes

Vendredi : 17h30 - 19h00

Samedi : 10h30 - 12h00

Tarifs annuels : 8 € pour une famille, 4 € pour une personne seule, 3 € pour les occasionnels

Pour tous renseignements, contacter la Médiathèque au 02 96 29 65 65

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Bilan des recherches menées en 2013



L'année 2013 a connu la dernière saison de recherches archéologiques sur le site de Bressilien. Les fouilles, débutées à cet endroit en 2009, ont permis de mettre en évidence un important habitat aristocratique du haut Moyen-âge, dont les résultats ouvrent aujourd'hui une nouvelle fenêtre sur l'histoire médiévale de la Bretagne.

Localisé à 300 mètres au nord-est des sources de Saint-Symphorien et environ 1 km au sud du bourg actuel, le site, qui aujourd'hui ne présente qu'un seul et même champ, était auparavant constitué d'un grand enclos de 5 hectares englobant une enceinte ovale de 6500 m². Ce double enclos, encore en élévation dans les années 1950, fut rasé lors du remembrement. Celui-ci se trouvait sur le versant nord d'une ligne de crête des Montagnes Noires, à une altitude comprise entre 220 et 225 m d'altitude, offrant une vue dégagée sur la vallée de Carhaix.

L'enceinte ovale de Bressilien semble avoir été fondée au cours du VII^e siècle de notre ère, avant un abandon au cours du Xe siècle. L'habitat était délimité par un rempart de terre et de bois ainsi qu'un fossé profond d'environ 2,60 m. Deux entrées matérialisées par des systèmes de tours-porches, permettant un contrôle strict des accès, ont été mises en évidence de part et d'autre de l'habitat. L'intérieur de cette enceinte s'organise clairement en deux espaces : Le premier constitue un espace d'habitation et comprend plusieurs édifices en pierre de taille particulièrement imposante, tandis que le second est davantage dédié à des activités artisanales et agricoles.

La campagne de fouilles 2013 nous a permis de mener à

terme l'étude de l'enceinte principale, par de nombreuses opérations de nettoyages, d'enregistrements et de vérifications. Un diagnostic a également été réalisé, durant l'automne, au-delà des limites de la première enceinte, afin d'évaluer la densité des occupations pouvant s'étendre en-dehors de l'espace résidentiel principal.

Il nous reste à présent à traiter l'ensemble des informations récupérées durant ces 5 années de fouilles, dont nous espérons pouvoir présenter l'intégralité des résultats à l'horizon 2015-2016.

Les recherches archéologiques sur le territoire de Paule s'arrêtent donc pour le moment. Toutefois, la richesse patrimoniale et historique de la commune n'a probablement pas dit son dernier mot...

Joseph LE GALL

Direction Régionale de l'Archéologie



Pause bien méritée des archéologues originaires de plusieurs pays d'Europe

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2013

ÉVÉNEMENTS DIVERS...



Comme chaque année, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre réunissent les habitants de Paule qui ont à cœur de conserver la mémoire de nos compatriotes morts pour la France.



Réunis au grand complet, les membres de la **FNACA**, préparent, entre autres, leur participation annuelle aux différentes commémorations.

Le Président, René Bescond, a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité.



Les élus rendent visite au doyen de la commune, Monsieur Raymond Le Fer, 93 ans, entouré de son épouse, de sa fille, son gendre et de voisins proches.

Monsieur Le Fer a eu un parcours professionnel hors du commun dont un des faits marquants a été d'assurer la garde rapprochée du Général De Gaulle après la seconde Guerre mondiale !

Tous nos vœux de bonne santé !



Le repas annuel organisé par le **CCAS** a réuni 70 convives. Les doyens de la journée posent en compagnie des élus et des membres du CCAS.



De plus en plus d'assistantes maternelles de tout le canton participent régulièrement aux rencontres du relais. L'intérêt de ces rencontres ? Créer des temps de sociabilisation des enfants, échanger sur ses pratiques professionnelles, s'informer sur les évolutions réglementaires...

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2013

LA VIE ASSOCIATIVE...

Lieu d'expression d'un bénévolat désintéressé, le monde associatif paulois fait preuve d'un dynamisme et d'une créativité exemplaires. En témoignent ces quelques photos cueillies tout au long de l'année écoulée.

PAULE, CULTURE ET PATRIMOINE



Une centaine de personnes a participé au concert organisé par Paule Culture et Patrimoine. Ce concert a vu se produire un chœur quimpérois dirigé par Bernard Kalonn qui proposait « L'Oratorio du Roi Gradlon » « Pinnijenn Ar Roue Gradlon », composition contemporaine en langue bretonne écrite par Jean-Yves Le Ven et Jéva Omnès.

La Fête de la Musique a rencontré un vif succès et de nombreux groupes y ont participé...

Les organisateurs et les musiciens « accordent leurs violons » pour offrir un spectacle de qualité.

Un autre projet dans les cartons de l'association : l'ouverture de chemins de randonnée sur la commune en passe d'être finalisée...

LE CLUB DES AÎNÉS RURAUX



Les membres du Club sous la présidence de Joëlle Bourdonnay, avant leur départ pour la sortie-journée en compagnie de leurs homologues de Trégornan. A l'actif du club, également des temps de rencontres bi-mensuels, des bals...

Le club des Aînés a fêté son octogonaire, Yves Le Bescond.

AMICALE LAÏQUE



Un nouveau bureau à l'Amicale Laïque avec des projets plein la besace... Les fonds collectés lors des différentes animations sont affectés au financement de la piscine, des sorties « Cinéma », diverses sorties, à la classe de découverte.

Financièrement, cela représente un montant de dépense de 5000 € les années ordinaires, 20 000 € les années de classe de découverte. Au-delà de l'aridité des chiffres, l'Amicale Laïque est une association locale, enracinée dans l'histoire du RPI et des 2 communes Paule et Plévin et qui a su traverser les générations.

Des chants et des danses ont égayé la kermesse de l'Amicale Laïque... sous le regard attendri des nombreux parents présents

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2013

AS LA MONTAGNE



Assemblée générale de l'AS La Montagne très suivie par les adhérents !
Le Président Stéphane Livet présente les recrues de l'année.

LA RONDE DES CALVAIRES



Comme chaque année, les passionnés de la petite reine ont apprécié le plateau de qualité qui leur était offert par les bénévoles de la Ronde du Calvaire. Cette année encore, Dédé Cojean, entouré des Reines locales, a réussi son pari de réunir des cyclistes dont le palmarès déjà bien étoffé, semblent promus à un bel avenir.

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DES DEUX CHAPELLES



L'Association des 2 Chapelles, réunit de nombreux fidèles à la Chapelle de Lansalaün à l'occasion du pardon du 15 août.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE



Jean-François Treussard s'est vu remettre la médaille le récompensant pour ses bons et loyaux services au sein de la société : garde assermenté, responsable de battue par son président Paul Fraval
Tous les 2 ans, la Société de Chasse offre aux propriétaires un repas préparé par leurs soins.

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2013



Les présidents des associations pauloises remettent un chèque de 800 € aux responsables de la PLB.



De belles créations sont en cours de réalisation, pendant les cours de couture qui se déroulent 2 lundis par mois, à la salle polyvalente. Bonne humeur et ambiance assurées !

LE CANAL, VU DE L'EXTERIEUR...



Des campingcaristes, venus du Grand Ouest, ont séjourné plusieurs jours sur l'aire de repos de La Pie. Leur objectif ? Passer un bon moment de convivialité en découvrant notre région à pied ou en vélo.



Du ski nautique sur le canal !
Qui l'eût cru...



Patrick, Océane et la jument Ty Guen quant à eux prennent e temps d'admirer le paysage en période estivale !

LES ANIMATIONS DE NOEL



La promenade dans la calèche du Père Noël et des étoiles dans les yeux...
Le goûter, après les émotions... ... et des contes pour clôturer la soirée !
L'ensemble des ces animations orchestré par Corinne et les bénévoles de la Médiathèque.



Magnifique récital de la chorale Folie Douce à l'initiative de l'Association des deux chapelles



Les enfants de l'école de football ont fait un accueil triomphal au Père Noël. Dans sa hotte, des maillots et des friandises

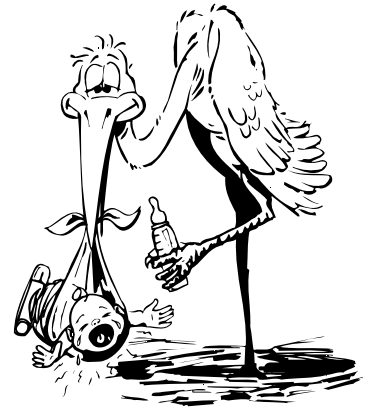


Les illuminations sur la place de l'église

ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2013

NAISSANCES

- Bréwen COURTAY, Lotissement de Kéristen Vian, né le 16 janvier
- Romain Albert Joël JAOUEN, 33 Rue de l'Ecole, né le 11 avril
- Kaëilly Shaynna Andrée BARON, 1 Le Rest, née le 6 juin
- Maëlys LE GAC TRELHU, Kerlérán, née le 7 juin
- Maël SIMON, Kernolou, né le 27 août
- Céleste Simone HENNEQUIN, 2 Coatulas, née le 20 septembre
- Killian Ewen TUFFIN, 4 Kerroullaire, né le 24 septembre
- Axel LE MEUR, 4 rue des Hortensias, né le 2 décembre
- Titouan LE DU, 27 rue de l'école, né le 6 décembre



Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents



MARIAGES

- Morgan SADOU, Chauffeur Laitier et Delphine Stéphanie Françoise Marie LE COUEDIC, Préparatrice en Pharmacie, domiciliés Lotissement de Kerhuel, Mariés le 29 juin
- Gilles ROLLAND, Magasinier-Cariste et Karine Elise LE BERRE, Secrétaire Comptable, domiciliés Rue Kéristen Vian, Mariés le 6 juillet
- Ronan DEL COLLE, Technico-Commercial et Carole COLLEAU, Assistante Maternelle, domiciliés 14 Rue de l'Ecole, Mariés le 24 décembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- Roger Pierre Marie LE FUR, 78 ans, 1 Saint-Eloi, décédé le 10 mars
- Alice LORIENT épouse PICARDA, 78 ans, 4 Saint-Anaon, décédée le 20 avril
- Huguette Marie Annick FANIC épouse RUELLOU, 61 ans, Lotissement de Kerhuel, décédée le 27 avril
- Marie Suzanne CONAN veuve TOSSER, 92 ans, 4 Kergonan, décédée le 17 mai
- Sylvain Marie LE ROUX, 82 ans, 1 Lansalaün, décédé le 24 juin
- Etiennette Marie Louise Augustine LESCOAT veuve LE GALLOUDEC, 95 ans, 20 rue de l'Ecole, décédée le 18 juillet, Doyenne de la Commune de Paule
- Marcelle Marie LAIZET, 77 ans, 1 Lesvenez, décédée le 13 octobre
- Gabriel Michel ACCADBLEDE, 70 ans, 8, Quéhélen, décédé le 2 décembre
- Marie Célestine JAFFRENOU veuve ROUALEN, 89 ans, 1, Roz Ar Gall, décédée le 4 décembre

Nous renouvelons nos condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher

Nota : L'édition du Bulletin Municipal étant close le 20 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le Bulletin 2014.

**RECENSEMENT
DES JEUNES
NÉ(E)S EN 1998
POUR LA JOURNÉE
D'APPEL A LA DEFENSE**



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile



**OBJECTIF
CITOYEN**

www.defense.gouv.fr/



Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Chaque année, la commission de révision des listes électorales met à jour la liste des électeurs. Constituée du Maire, de la secrétaire de mairie, d'un membre désigné par Monsieur Le Sous-Préfet de Guingamp pour une durée de 3 ans, et d'un membre désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de Guingamp, cette commission réactualise la liste électorale en fonction d'un certain nombre de critères : Changement de domicile, décès.

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2013 sont en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre.

ATTENTION : Une permanence sera assurée le mardi 31 décembre 2013 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale



Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Les élections européennes, le dimanche 25 mai 2014.

IMPORTANT

L'article 25 de la loi du 17 mai 2013 a désormais introduit l'obligation d'une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants. Elle doit être déposée en Préfecture au plus tard le 6 mars 2014.

Une candidature non déclarée avant cette date fait donc désormais obstacle à l'éligibilité d'une personne, quand bien même des suffrages se porteraient sur son nom.

La déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Exemple : Nombre de sièges à pourvoir = 15
Nombre de candidats qui se sont présentés au 1er tour = 15
Possibilité de présenter des candidats au second tour = NON

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) reste autorisé dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les voix portées sur des personnes non déclarées seront nulles.

En application de l'article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013, les électeurs doivent obligatoirement présenter au bureau de vote en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité. Seront acceptées les pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél. 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

- M. Michel Bouguennec, sur rendez-vous
- M. Gildas Le Borgne, sur rendez-vous
- M. Yves Le Guern, sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le relais poste est ouvert :

Du Mardi au Samedi : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 20 h 00

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h 30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine



**ATTENTION : La levée du courrier
(boîte située près de l'ancienne poste)
a lieu à 13 h du lundi au vendredi.**

PERMANENCES

DE Mme ANNIE LE HOUEROU, DEPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUINGAMP

Cité Administrative de Rostrenen : tous les vendredis
de 10 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

Soignez-vous sans infecter !



Les déchets de soins (seringues, lancettes, embouts de stylo injecteurs, ...) peuvent être source de danger dans notre quotidien. **Alors après utilisation, ne les jetons pas n'importe où.**

Avant 2004, à défaut de collecte spécifique, les déchets piquants-coupants étaient déposés dans des collecteurs non sécurisés, comme les bouteilles en plastique. Ce système présentait des dangers pour les utilisateurs, leur entourage, les agents de collecte et de tri des déchets.

Depuis 2004 la CCKB offre la possibilité à chaque personne concernée par ces déchets d'utiliser des boîtes à aiguilles sécurisées, qui sont ensuite traitées par une entreprise agréée. Grâce à leur rigidité et à leur système de fermeture, ces collecteurs constituent une barrière protégeant les personnes exposées à ces déchets.

C'est un service gratuit pour les particuliers.

La démarche :

1. **Demandez votre boîte** à aiguilles en pharmacie
2. Chez vous, **placez-y vos déchets médicaux** et refermez-la
3. **Venez déposer** votre boîte pleine en déchèterie
4. Récupérez une boîte vide en pharmacie



MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

Elle est ouverte :

le samedi de 12 h à 20 h

le dimanche de 8 h à 20 h

**Se présenter à l'accueil de l'hôpital
URGENCES ET SAMU : Composez le 15**

COMITÉ INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, le Comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Comité qui est à votre disposition au 4 Rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - fermé le mercredi après-midi
Tel : 02.96.24.71.61 - Fax : 02.96.24.65.70
E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

En 2012, le Comité d'Entraide a totalisé 83 290 heures de travail soit environ 46 équivalents temps pleins

M.A.J.I. MAISON D'ACCUEIL DE JOUR ITINERANT

Accueil à la journée ou à la demi-journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée. L'accueil de jour est ouvert de 9h00 à 17h00 le vendredi et le 4ème lundi du mois (Sauf jours fériés). Le lieu d'accueil est situé sur la commune de MAËL-CARHAIX au Comité d'Entraide 4, rue de la Poste.

La M.A.J.I. a une capacité d'accueil quotidienne de 10 personnes.

L'équipe de l'accueil de jour est composée de deux aides soignantes en gérontologie, d'une coordinatrice et d'intervenants extérieurs : psychologue, ergothérapeute, art thérapeute...

MISSIONS ET OBJECTIFS

Pour les personnes accueillies, la MAJI a pour objectif :

- L'accompagnement pour préserver l'autonomie en s'appuyant sur l'entretien des capacités restantes par des activités,
- La stimulation cognitive (langagière, mnésique, attentionnelle,...), pour ralentir la dégradation de leurs capacités et de préserver celles qui ne sont pas atteintes,
- Une « bonne » prise en soins en se coordonnant avec la filière médico-sociale, les professionnels intervenants à domicile, les familles,
- Des rencontres, activités, sorties pour rompre l'isolement, entretenir le lien social.

Et pour les familles :

- Des périodes de répit aux aidants souvent mobilisés sans interruption,
- Le soutien psychologique : lieu d'écoute, d'échanges, de conseils individuels ou en groupe pour l'accompagnement des aidants,
- La possibilité pour les familles de se « recréer ».

ACTIVITES PROPOSEES POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES

- Atelier de stimulation cognitive : mémoire, langage, attention, réminiscence, activités de lecture, gestion du quotidien,
- Activités motrices et sensorielles : gymnastique douce, marche, danse, relaxation, activités de bien-être et de détente,
- Ateliers manuels : confection d'objets, peinture, art floral,
- Activités de la vie quotidienne : repas, cuisine, mise du couvert,
- Activités de détente et de loisirs : jeux de société, jeux de cartes, films, activité musicale,
- Activités de soins esthétiques et de toucher, massages...
- Activités extérieures : boules bretonnes, ferme pédagogique, espace balnéo, salle Snoezelen ...

Contacter :

**La Coordinatrice Accueil de Jour Itinérant
06.77.95.75.94
ou Comité d'Entraide de Maël-Carhaix
02.96.24.71.61
maji@orange.fr**

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les objectifs du service

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes ayant des difficultés momentanées.
- Bénéficier de repas de midi complets, équilibrés et variés.

Formule proposée

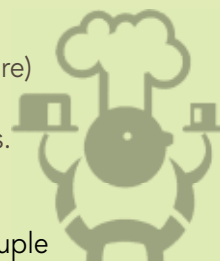
- une soupe et une entrée
 - un plat principal (viande ou poisson et sa garniture)
 - un fromage et un dessert
- Les menus de régime sont assurés.

Prix du repas : 10,40 €
et 8,30 € le deuxième pour un couple

Les repas, en quantité suffisante, sont préparés par l'hôpital de Carhaix et donnent satisfaction aux bénéficiaires si l'on en croit les commentaires.

Pour tout renseignement s'adresser au Comité Intercommunal d'Entraide de Maël-Carhaix :
02.96.24.71.61

Bien manger, c'est la santé - Er boued mat emañ ar yec'hed



PERMANENCES DIVERSES

PACT ARIM (Aides à L'habitat)

1er mardi du mois de 10 h à Midi
(Cité Administrative à Rostrenen)

ASSISTANTES SOCIALES

(Tél Cité Administrative ROSTRENNEN :
02 96 57 44 00) Mme Audrey MONCHECOURT
(Assistante Sociale Régime Général) Permanence
au CSD de Maël-Carhaix mercredi et jeudi matin
uniquement sur rendez-vous

CAF

Tous les mardis de 13 h 30 à 16 h 30
(Cité Administrative à Rostrenen)
Nouveau n° de téléphone
depuis le 1er novembre 2010 : 0810 25 22 10

CRESUS

aide aux personnes et aux familles endettées
ou exclues bancaires (Cité Administrative à Rostrenen)
sur rendez-vous au 06.15.86.66.94 tous les jeudis du
mois de 9 h à 12 h

MARINE NATIONALE

1er mercredi du mois (Cité Administrative
à Rostrenen) de 14 h à 16 h (02.96.78.10.84)

ADIL (infos logement bail, loyer etc...)

1er mardi du mois de 14 h à 17 h

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Si vous dépendez du régime général de sécurité
sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en
Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous
vos courriers à cette seule adresse : CPAM des Côtes
d'Armor 22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1 téléphone
: 3646 – Vous pouvez également vous rendre à la
permanence située à la maison des Services Publics
Place de la Tour d'Auvergne à Carhaix.

Association JALMALV

permanence pour personnes endeuillées pour une
écoute, un soutien, un accompagnement : Cité
Administrative à Rostrenen le 4ème jeudi matin de
chaque mois. Tél pour rendez-vous 06.61.79.93.79

MSA

Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
les autres jours sur rendez-vous
(16 Place Pors Moëlou à Rostrenen) 02.96.57.40.10

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEUR

(cité Administrative à Rostrenen)
à partir de 9h30 sans rendez-vous les 6 janvier,
3 février, 3 mars, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août,
3 novembre, 1er décembre 2014



LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la
carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les
personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées)
délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes
majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées)
entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des
personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux
cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes
mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier
2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de
la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite
aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur
le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
02.98.93.37.36 - du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Briec)
02.96.29.24.96 - du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h



ATTENTION AUX LINGETTES !!

Contrairement à ce que nous pourrions croire et à l'encontre d'une publicité répandue par les médias, les lingettes de toilette (bébé, visage etc ...) et à usage ménager ne se dégradent que très lentement. Le fait de les jeter dans les toilettes plutôt qu'à la poubelle, contribue à l'engorgement du réseau et provoque des pannes des pompes de refoulement.

Alors, pour une participation citoyenne de tous à la préservation de notre Environnement, veillez au respect de ces règles de bon sens : ne plus jeter vos lingettes dans les toilettes, mais avec vos ordures ménagères. Ainsi vous contribuerez au bon fonctionnement du service public d'assainissement.

Ateliers d'échanges gratuits compostage et paillage

Peut-on tout composter ? Comment s'y prendre ?
Comment utiliser le compost au jardin ?
Pourquoi pailler ? Comment ? ...

Prochaines dates d'ateliers :
Peu importe votre lieu de domicile,
inscrivez-vous ou vous le souhaitez !

Samedi 22/02 : Rostrenen
Mercredi 12/03 : St Nicolas du Pélem
Samedi 22/03 : Maël-Carhaix
Samedi 5/04 : Gouarec
Mercredi 16/04 : Rostrenen
Samedi 26/04 : Laniscat
Samedi 17/05 : St Nicolas du Pélem
Mercredi 4/06 : Maël-Carhaix
Samedi 14/06 : Rostrenen

Inscription auprès d'Anne-Fleur
à la CCKB au 02.96.29.18.18



Vous pouvez déposer vos objets directement à la Ressourcerie ou bien en déchèterie. Ti Récup' propose également de venir collecter vos objets à domicile. Ensuite, ces objets sont nettoyés, réparés ou encore détournés de leur usage premier.

Après avoir redonné vie aux objets, ils sont revendus à prix modique dans les 2 magasins : à la Vallée du Roy à Carhaix et au 14, rue Marcel Sanguy à Rostrenen.

Aussi, à travers des ateliers et des animations, la Ressourcerie Ti Récup' vise à sensibiliser à la réduction, au réemploi et au recyclage des déchets.

Horaires d'ouverture des magasins de Carhaix et de Rostrenen :

Le mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le mercredi et le vendredi de 14h00 à 18h00

Pour le dépôt de vos objets, vous pouvez venir :

A Carhaix : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

A Rostrenen : du mardi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Téléphone : 09 71 52 39 99

E-mail : ressourcerie@tirecup.fr

Les points-tri ne sont pas des déchèteries





Pôle Fruitier de Bretagne

Conservation, Études et Valorisation

Initié en 2009 par l'association « les mordus de la pomme », le pôle fruitier de Bretagne a été créé fin 2011.

Le pôle fruitier de Bretagne a 4 missions essentielles :

- l'inventaire des variétés fruitières patrimoniales
- La conservation des variétés patrimoniales
- L'étude caractéristique des variétés
- La valorisation économique et pédagogique des variétés fruitières bretonnes.

Aujourd'hui, devenus invisibles pour beaucoup, les arbres fruitiers de Bretagne sont en danger. Présents dans les haies, ils ont parfois disparu lors des remembrements. Beaucoup de vergers ont également disparu avec l'urbanisation.

La diversité fruitière bretonne, estimée à 6000 variétés, représente un potentiel important dans la réponse aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, résistance aux maladies...) et nous avons tous un rôle à jouer.

Si vous possédez un verger ou un vieil arbre fruitier chez vous, une variété locale ancienne peut s'y trouver. Dans ce cas, un geste simple peut permettre de sauvegarder une variété de la disparition : Prévenez-nous ! Nous pourrions, au besoin, récolter un greffon qui permettra de sauvegarder ce patrimoine génétique pour les générations futures.

Renseignements :

Guillaume Lepetit - Pôle fruitier de Bretagne - Maison de La Rance

Quai Talard - Port de Dinan - 22100 Lanvallay

02 96 87 73 42 - www.polefruitierbretagne.fr

DECLARATION DES CHIENS DANGEREUX

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 oblige les propriétaires de chiens dangereux à les déclarer en Mairie.

Ces chiens sont classés en 2 catégories :

Première catégorie : chiens d'attaque

- Staffordshire Terrier et American Staffordshire Terrier (pit-bulls) non inscrits au LOF
- Mastiff (Boer-Bulls)
- Tosa

Deuxième catégorie : Chiens de garde et de défense inscrits au LOF

- American Staffordshire Terrier
- Tosa
- Rottweiler (avec ou sans pedigree) et assimilables

Le permis de détention est délivré par Le Maire de la commune où réside le propriétaire ou le détenteur s'il n'est pas le propriétaire.

Les justificatifs suivants doivent être fournis obligatoirement :

- Identification de l'animal
- Vaccination antirabique
- Certificat de stérilisation (catégorie 1)
- Assurance responsabilité civile
- Attestation d'aptitude du propriétaire délivrée par un formateur agréé par la Préfecture (liste disponible en Mairie)

- Evaluation comportementale de l'animal réalisée par un vétérinaire agréé par la Préfecture (liste disponible en Mairie)

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

La présence de chiens errants ou en état de divagation devient un problème récurrent sur le territoire de la commune et en particulier dans le bourg. **Nous voulons avant toute chose, en appeler à la conscience des propriétaires.** Un peu de bonne volonté de leur part, peut contribuer à faciliter la cohabitation entre l'homme et l'animal. **Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des dommages causés par leur animal** qu'il soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. **(Article 1385 du Code civil).**

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin.

Un certain nombre de plaintes parviennent également en mairie quant aux nuisances générées par les aboiements intempestifs. **Pensez à vos voisins** qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



CALENDRIER DES FÊTES 2014

Samedi 22 février	Soirée raclette Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Jeudi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
Lundi 9 juin	Pardon de Saint-Eloi
Samedi 14 juin	Kermesse Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Vendredi 20 juin	Fête de la musique Ass. Paule, Culture et Patrimoine
Samedi 28 juin	Passage de la Pierre Le Bigaut
Samedi 5 juillet	Journée inter-associations
Dimanche 27 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Vendredi 15 août	Pardon de Lansalaün
Dimanche 17 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Dimanche 7 septembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule
Dimanche 7 décembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin

Présidente : SELMAN Ann - 02.96.29.84.65

Association «La Ronde Du Calvaire»

Président : COJEAN André - 02.96.29.68.11

Club du 3ème Age

Présidente : BOURDONNAY Joëlle - 02.96.29.83.75

Association Sportive La Montagne

Président : LIVET Stéphane - 02.96.29.60.68

A.F.N.

Président : BESCOND René - 02.98.93.18.13

Société de Chasse

Président : FRAVAL Paul - 02.96.29.61.81

Association des 2 chapelles

Présidente : LIVET Laurence - 02.96.29.60.68

Association Paule, Culture, Patrimoine

Présidente : VESSIER Marie - 02.96.29.86.71

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

En raison de la dématérialisation des dépenses et recettes de la commune, chaque association devra produire son n° de SIRET lors de la demande de subvention 2014. Il est à demander à l'INSEE de Rennes

Personnes Agées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont reçu également la visite des élus.



Monique Cardiet, Aimée Kergozou et Danièle Sibiril, Membres du CCAS, ont préparé les colis de fin d'année.

POINT ECOUTE JEUNES DU PAYS COB

12-30 ans et leurs familles



Pour parler...
situations familiales,
mal être, idées noires,
alcool, drogues,
relations amoureuses,
avenir, projets, ...

Confidentiel & gratuit

Accueil et écoute téléphonique

du lundi au jeudi de 13h à 18h

02 98 99 41 86

06 33 50 94 08

Les RDV toute la semaine

Gourin

13, rue J. Rodallec
Espace Dr Lohéac
3^e étage

Pleyben

21, rue Gars Maria
Local CCAS

Carhaix

18, rue St-Guljeau
Quartier La Salette
1^{er} étage

Rostrenen

13, rue Abbé Gibert
Salle Georgelin
Rez-de-chaussée

Par internet :

oxyjeunes@orange.fr

oxyjeunes.over-blog.com



www.sesam-bretagne.fr
Géré par l'association SeSAM Bretagne

T'É PAS CAP À LA MONTAGNE

La CCKB organise un séjour pour les 12-14 ans
du samedi 8 au samedi 15 mars 2014
au Centre de vacances « Les Marguer
à Guchen (Hautes Pyrénées)

LE PLEIN D'ACTIVITES ET DE DECOUVERTES

Au Programme :

Raquettes à neige
Ski alpin
Chiens de traîneaux
Courses d'orientation
Initiation ARVA
Piscine thermale
Visites & découvertes du pays



Venez passer un séjour au cœur des Hautes Pyrénées,
dans la vallée d'Aure, à proximité immédiate du Parc
National des Pyrénées, de la réserve naturelle du
Néouvielle et de ses 75 lacs, de l'Espagne. Le centre de
vacances est situé dans le paisible village de montagne
de Guchen.

Les tarifs :

Tarif A : 260 €

appliqué aux familles résidant sur le territoire de la
CCKB et bénéficiaires de bons vacances (CAF ou
MSA)

Tarif B : 180 €

appliqué aux familles résidant sur le territoire de la
CCKB, ne bénéficiant pas de bons vacances, mais
pouvant présenter un justificatif de versement d'une
prestation sociale liée aux revenus.

Tarif C : 320 €

appliqué aux familles résidant sur le territoire de la
CCKB et ne pouvant bénéficier des tarifs A & B

Tarif D : 520 €

appliqué aux familles ne résidant pas sur le territoire
de la CCKB.

T'É Pas Cap est une offre de loisirs éducatifs organisée
en direction des adolescent(e)s de la CCKB

Durant le séjour, des temps seront consacrés à la
découverte du pays, avec un programme élaboré
par les enfants eux-mêmes. A ce titre, des temps de
préparation seront programmés à partir du début de
l'année 2014.

Les soirées et temps libres seront également à construire,
notre souhait est que les enfants, à leur mesure, soient
acteurs de leurs vacances.

QUOI DE NEUF A LA CCKB EN 2013 ?



En cette fin d'année 2013, la CCKB fête ses 20 années d'existence.

Au chapitre des réalisations figure en premier lieu le démarrage du chantier de la piscine de Gouarec qui, en dépit des tracasseries administratives, a évolué à un rythme et dans des conditions techniques et financières particulièrement satisfaisantes. L'ouverture de l'équipement est prévue pour juin 2014 ; sa gestion s'effectuera dans le cadre d'une délégation de service public actuellement en cours de négociation.

Autre chantier important qui vient d'être mené à son terme, celui du bâtiment tertiaire à usage locatif positionné à l'entrée de Rostrenen. Son coût final, de l'ordre de 1 million d'euros, n'aura dépassé que de moins d'1% l'enveloppe actée lors de l'attribution du marché de conception-réalisation. Le premier et principal occupant, la SAUR, occupe, déjà, les murs et une mission de prospection et de communication a été lancée dans la perspective de trouver d'autres locataires et, plus largement, de mieux faire connaître les atouts économiques du Kreiz-Breizh.

La CCKB construit mais elle achète aussi quand l'occasion de réaliser un investissement intéressant se présente. Cela a été le cas pour l'achat des locaux abritant antérieurement les agents d'EDF à Rostrenen, acheté 150 000 € dans le but d'accueillir les services techniques communautaires, soit environ le tiers du crédit initialement envisagé pour la construction de ces mêmes locaux.

En fin d'année, il a, également, été décidé de remplacer le camion-grue qui collecte les colonnes d'apport volontaire d'ordures ménagères, soit une dépense de l'ordre de 200 000 €.

Un autre investissement lourd a, aussi, été acté au cours de cette même période ; il s'agit de la construction d'un bâtiment-relais à Maël-Carhaix destiné à accueillir une entreprise de travaux agricoles. Il en coûtera environ 500 000 € sur 3 ans puisqu'au terme de ce délai le porteur de projet rachètera le site.

C'est également en 2013 que le Conseil Général a validé le schéma numérique élaboré par la CCKB. Il diffère de tous ceux concoctés sur d'autres territoires au sens où ceux-ci sont basés sur des limites communales alors que le principe adopté par la CCKB consiste à définir des zones prioritaires à partir des secteurs qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'un accès suffisant à Internet. Cette discrimination positive dont bénéficie, ici, le Kreiz-Breizh satisfera au plus vite sa population mais aura, aussi un coût : 1,5 millions d'euros sur 4 ans.

Sur le secteur de l'environnement, on citera comme exemple d'action réussie la réhabilitation de l'ancienne décharge municipale de Laniscat, désormais rendue totalement inoffensive pour son environnement.

En dehors de ces engagements financiers, la CCKB s'est investie dans la coordination de la réponse locale à l'aménagement des rythmes scolaires, en mettant en place, sous l'égide de Patrick Lijeour, des groupes de travail chargés de proposer une solution unifiée, équitable et conforme aux attentes des usagers, d'utilisation optimale de ces nouveaux temps périscolaires.

La vie de la communauté de communes n'est, bien entendu, pas faite que de nouveautés et 2013 a, ainsi, été marquée par la fin du premier programme d'intérêt général visant à aider à l'adaptation énergétique des logements, avec un résultat dépassant de 25% les objectifs fixés au départ. Le TRAD a continué à accueillir un nombre croissant de voyageurs et les politiques nombreuses et variées tendant à diminuer la production de nos déchets ménagers connaissent un succès indéniable.

La CCKB a, donc, en 2013, poursuivi, avec les moyens dont elle dispose, sa mission de doter son territoire des équipements et des services attendus par ses habitants.

